

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Lionel ROUSSET à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Philippe BRUGERE, Violette JANET-WIOLAND à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 01 octobre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2024-05- 04 B CARTOGRAPHIE DU RESEAU D'EAU POTABLE ET MISE EN PLACE D'UN SIG Avenant n°1 à la convention de mandat

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable souscrite en décembre 2021 avec Haute Corrèze Communauté, Philippe BRUGERE indique que HCC a démontré que le coût de la cartographie est passé de 16.000€ à 18.000€, que cette cartographie est subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (12.600€), par le Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 1.800€, et que le reste à charge de 2.000€ pour la Commune est désormais de 3.600€.

M le Maire demande à être autorisé à signer l'avenant n°1 de la convention, avenant modifiant uniquement la clause financière.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE L'AVENAT N°1 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**
- **ACTE LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA SOMME DE 3600€**
- **S'ENGAGE A L'INSCRIRE AU BUDGET CORRESPONDANT**

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 07 Octobre 2024

Le Maire



Philippe BRUGERE

